

# PROGRAMME DE FORMATION BPJEPS

**Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF**  
**Mention : Activités Physiques pour Tous**

## Métier visé :

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet.

Il/ elle encadre des activités d'animation de découverte, d'apprentissage et d'éducation dans le périmètre de sa mention.

## Activités visées par le diplôme :

- ✓ Encadrement de groupes et d'individuels en assurant la sécurité des pratiquants, des pratiques, des tiers et des lieux de pratiques ;
- ✓ Conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention ;
- ✓ Conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement et de préparation au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention ;
- ✓ Conception, organisation et gestion des activités et des projets, dans le champ de la mention ;
- ✓ Communication sur les actions de la structure ;
- ✓ Participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités et à l'entretien du matériel utilisé ;

## Objectifs et compétences attestés :

### UC 1 : Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

### UC 2 : Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

### UC 3 : Conduire une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- Concevoir la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Evaluer la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage

### UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conduire pour tout public une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ou de l'option
- Maîtriser et faire appliquer les règlements des disciplines de la mention ou de l'option
- Garantir des conditions de pratique en sécurité dans la mention ou dans l'option

## Pré requis :

L'entrée en BPJEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation.

- Être titulaire du PSC1 ou son équivalent en cours de validité
- Les documents suivants sont obligatoires pour les Français de moins de 25 ans, il faut présenter :
  - La copie de l'attestation de recensement
  - ou
  - Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) ou Journée défense et Citoyenneté (J.D.C),
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Valider les Tests d'Exigences Préalable (TEP) à la formation :
  - Test navette « Luc Léger » : palier 6 réalisé pour les femmes / palier 8 réalisé pour les hommes
  - Test d'habileté motrice : réaliser 22 ateliers consécutifs, en moins de 2min 06s pour les femmes / moins de 1min 46s pour les hommes

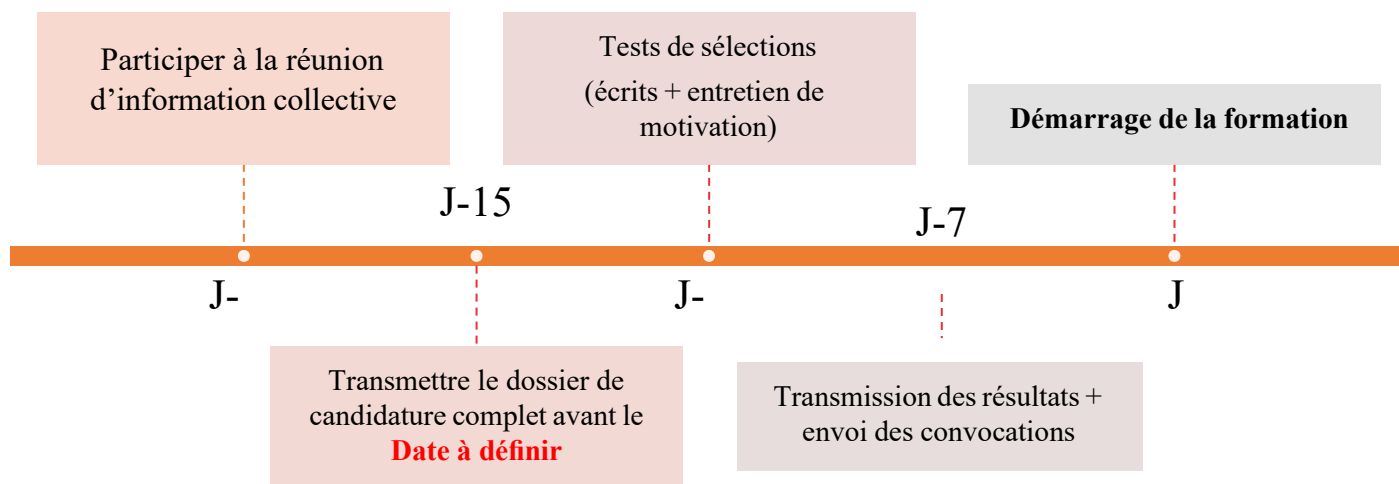
## Processus d'admission

1. S'inscrire à une réunion d'information collective via le formulaire d'inscription sur le site [www.nuevo.fr](http://www.nuevo.fr) et télécharger un dossier de candidature.
2. S'inscrire au Test d'Exigence Préalable du BPJEPS APT sur le site de l'[ARFA](#).
3. Se présenter à la réunion d'information collective et transmettre le dossier de candidature dûment complété par le candidat.
4. Participer aux tests de sélection organisés par le coordinateur pédagogique de formation (test navette, test écrit et entretien individuel de motivation).
5. Réunir l'ensemble des prérequis et satisfaire aux tests de sélection pour intégrer la session de formation.

## Durée de la formation :

- 630 heures en centre de formation
- 750 heures en entreprise minimum

## Modalités et délai d'accès



## Tarifs: coût pédagogique:

Employeur: 9 450 €

Individuel: 5 500 €

Possibilité de multi financements ou places conventionnées.

Vous souhaitez obtenir un devis pour intégrer une de nos sessions de formation : nous contacter à [nuevo-sport@nuevo.fr](mailto:nuevo-sport@nuevo.fr)



**Modalités d'évaluation et de suivi :**

- Présentation aux épreuves certificatives (UC1 – UC2 – UC3.1 – UC3.2 – UC4) :
  - une production d'un document écrit,
  - une présentation orale ou une mise en situation professionnelle
  - un entretien avec la commission d'experts (2 jurys)
- Enquêtes de satisfaction
- Attestation de présence